

217C1844
FR0005025004-OP014-AS12

7 août 2017

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

(Euronext Paris)

1. Euronext Paris et BNP Paribas ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (« CIC »), initiée par la société anonyme Banque Fédérative du Crédit Mutuel (« BFCM ») et la société par actions simplifiée Mutuelles Investissement¹ (les « co-initiateurs »), soit du 20 juillet au 2 août 2017, les co-initiateurs ont acquis, au prix de 390 euros par action :
 - 2 123 848 actions CIC dans le cadre de la procédure de semi-centralisation de l'offre publique ; et
 - 170 195 actions CIC sur le marché.

A la clôture de l'offre publique, la société BFCM détient, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Mutuelles Investissement et Ventadour Investissement qu'elle contrôle, 37 711 914 actions CIC représentant autant de droits de vote, soit 99,17% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
BFCM	27 657 888	72,73	27 657 888	72,73
Ventadour Investissement	7 759 983	20,41	7 759 983	20,41
Mutuelles Investissement	2 294 043	6,03	2 294 043	6,03
Total co-initiateurs	37 711 914	99,17	37 711 914	99,17

2. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.
3. La suspension de la cotation des actions CIC est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Détendue à hauteur de 90% par BFCM et 10% par Assurances du Crédit Mutuel Vie.

² Sur la base d'un capital composé de 38 027 493 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.